

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-neuf mars à dix-huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOISNARD, vice-présidente du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 06/03/2025
Nombre de membres en exercice : 12
Présents à l'ouverture de la séance : 07

Quorum réuni

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
Mme BOISNARD
M. ROUAULT
M. BOUFFORT
Mme BESNARD
M. GUILLAUME
Mme LAMBART

Étaient excusés :

Mme KHAN
Mme HERCEG-GALESNE
M. GAISLIN a donné pouvoir à M. ROUAULT
Mme SUBILEAU
M. TATIN

Étaient absents :

M. LUCET (démissionnaire – remplacement en cours)

Secrétaire de séance :

Mme BESNARD Jeannine.



Del 2025-02-06 – 19 mars 2025

SUBVENTIONS 2025

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 035-263502072-20250319-2025_02_06_CCAS-DE

Le rapporteur,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif du CCAS ;

Considérant les demandes de subventions de plusieurs associations et organismes de droit privé adressées au CCAS de la commune de Pacé pour l'année 2025 ;

Considérant la nécessité pour les associations et organismes de droit privé, d'obtenir des subventions pour pouvoir fonctionner ;

Considérant que l'aide financière accordée doit répondre exclusivement à une préoccupation d'ordre social, au profit des habitants de la commune de Pacé ;

Propose, après étude des pièces justificatives, de fixer le montant des subventions pour 2025.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré

DÉCIDE : de verser une subvention de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé comme suit :

ASSOCIATIONS & ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ	OBJET	MONTANT ACCORDÉ EN €	VOTE
Association Pomme d'Api	Crèche parentale associative (Pacé)	60 000€	Pour : 08 Contre : 00 Ne prend pas part au vote : 00
UDCCAS 35	Réseau de l'Union Départementale des Centres Communaux	607.75 €	Pour : 08 Contre : 00 Ne prend pas part au vote : 00
Rêves de clown	Clowns hospitaliers - Animation auprès des malades (CHU Rennes)	500 €	Pour : 08 Contre : 00 Ne prend pas part au vote : 00
Les amis de la santé 35	Lutte contre l'alcoolisme et autres formes d'addiction (antenne Pacé-Vezin)	200 €	Pour : 08 Contre : 00 Ne prend pas part au vote : 00
APF France HANDICAP	Accompagnement des personnes en situation de handicap	0€	Pour : 08 Contre : 00 Ne prend pas part au vote : 00
Les restaurants du cœur AD35	Lutte contre la pauvreté et la précarité alimentaire	1 900 €	Pour : 07 Contre : 00 Ne prend pas part au vote : 01
La Banque alimentaire	Lutte contre la pauvreté et la précarité alimentaire (Pacé)	1 000 €	Pour : 08 Contre : 00 Ne prend pas part au vote : 00
CLIC Noroit (CODEM)	Service social de proximité pour personnes âgées et/ou en situation de handicap (secteur Rennes NO dont Pacé)	4 726 €	Pour : 08 Contre : 00 Ne prend pas part au vote : 00
TOTAL en €		68 033.75	

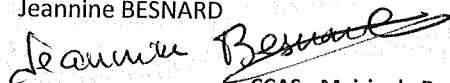
DÉCIDE: de verser en 2 fois la subvention accordée à la crèche parentale Pomme d'API, à savoir 1 acompte et 1 solde.

AUTORISE : M. le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Jeannine BESNARD



CCAS - Mairie de Pacé - BP 94 138 - 35741 Pacé Cedex
02 23 41 30 00 – ccas@ville-pace.fr
www.ville-pace.bzh



Le Président du C.C.A.S.,
Par délégation
La vice-présidente

